

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCRIDI 26 NOVEMBRE 2025 à 19h00

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 26 novembre 2025 à 19h en mairie sous la présidence de M. Daniel Deschodt, Maire.

Etaient présents : M. Deschodt, M. Avart, M. Ducrocq, M. Dambricourt, Mme Binet à partir de 19h20, Mme Becquet, M. Vanpoperinghe secrétaire de séance, Mme Scotté, Mme Delhaye, Mme Cadet, M. Charlemagne, M. Dacquin, M. Penez, M. Blin, Mme Voet, M. Marie.

Excusés : Mme Rousselle (procuration à M. Dambricourt), M. Buckman (procuration à M. Avart), Mme Soltysiak (procuration à M. Vanpoperinghe), M. Odièvre, M. Révillon, Mme Cabre (procuration à M. Deschodt), Mme Wuyts, Mme Binet (procuration à M. Ducrocq jusque son arrivée).

Voici les délibérations adoptées, elles sont consultables dans leur intégralité sur le site internet de la commune www.watten.fr ou en mairie aux heures d'ouverture.

Tarifs des services publics communaux :

Les droits de location des salles ont été maintenus au même niveau qu'en 2025 pour les watténais et augmentés de 10 € pour les extérieurs.

Les droits funéraires ont été maintenus pour le columbarium et l'espace cinéraire, pour les concessions au cimetière, augmentation des 3 tarifs : pour 15 ans 27€/m2 au lieu de 25, pour 30 ans 45€ le m2 au lieu de 40, pour 50 ans : 100€ le m2 au lieu de 95.

Les différents droits de place et droits divers ne changent pas sauf pour les terrasses : passage de 15 à 16 € par an et par m2. *Adoption à l'unanimité (tous les tarifs sont consultables en mairie ou sur notre site internet).*

Indemnités de gardiennage :

L'indemnité de gardiennage du cimetière et des parcs de jeux est fixée à 640 € pour l'année au lieu de 625€. L'indemnité de gardiennage de l'église est fixée au montant prévu par l'arrêté préfectoral non paru à ce jour. Les indemnités sont attribuées aux agents ayant effectué le service sur récapitulatif. *Adoption à l'unanimité.*

Autorisation d'engager les dépenses d'investissement :

En attendant le vote du prochain budget qui aura lieu en avril 2026. Il est permis après délibération d'engager un quart des dépenses d'investissement du budget précédent. Cette autorisation permettra donc une dépense de 311 499 € qui seront affectés comme suit : toiture de l'église : 56 000 € ; frais de maîtrise d'œuvre pour les travaux du centre Socio Culturel : 40 000 € ; travaux de construction du Centre Socio Culturel : 200 000 € ; provision chaudière : 6 000 € ; équipement informatique de l'école Fortry : 9 499 €. *Adoption par 16 voix pour et 4 abstentions.*

Forfait matériel pédagogique :

Les élus ont reconduit pour l'année scolaire 2025/2026 le forfait pour le matériel pédagogique à hauteur de 50 € par enfant watténais et extérieur pour les écoles publiques et watténais pour l'école privée. *Adoption à l'unanimité.*

Forfait matériel pédagogique :

Les élus ont reconduit à hauteur de 30 € par élève de l'école élémentaire Fortry le forfait sorties pédagogiques instauré en 2023. *Adoption à l'unanimité*

Subvention Watten Athlétisme :

L'association Watten Athlétisme a élu un nouveau bureau. Elle n'avait pas sollicité de subvention depuis 2022. Pour répondre à sa demande présentée fin octobre il a été décidé de lui attribuer une subvention identique à 2022 soit 1 747 € dans l'attente du vote du prochain budget. *Adoption à l'unanimité.*

Création du poste de Responsable des services techniques :

La délibération prise le 23 juin 2025 pour l'embauche d'un responsable des services techniques doit être reconsidérée après avis du Centre de Gestion 59. En conséquence M. le Maire a demandé aux élus de

délibérer à nouveau afin de requalifier le poste en tenant compte de la mission sur le terrain et de créer à cet effet un poste de Chef des Services techniques relevant de la catégorie C de la filière technique de la fonction publique territoriale. *Adoption par 16 voix pour et 4 contre.*

Sivom - Participation communale :

La participation communale au budget du Sivom s'élève à 248 416 € pour 2026. Il est proposé de reconduire la contribution budgétisée à hauteur de 140 000 € comme en 2025 et de fiscaliser la somme de 108 416 €. *Adoption par 16 voix pour et 4 contre.*

Territoire d'Energie Flandre -Acceptation du versement de l'aide ACTEE :

Pour la rénovation de la salle Jean-Pierre Decool, la commune a bénéficié de l'aide ACTEE, programme d'aide financière pour la transition énergétique à hauteur de 14 651,46 €. Il convient de valider la réception de la seconde partie de l'aide et de reverser au Territoire d'Energie Flandre la somme de 3 662,86 € pour participation financière au Service transition énergétique du TEF. *Adoption à l'unanimité.*

Décision modificative n°2 :

A la demande du Service de Gestion Comptable, une délibération modificative d'un montant de 25 705,99 € doit être prise par le Conseil municipal. S'agissant d'une opération d'ordre, cette décision équilibrée en recettes et en dépenses n'a aucun impact sur le budget d'investissement. *Adoption à l'unanimité.*

Motion de soutien :

Les élus ont également voté à l'unanimité une motion de soutien au personnel de l'hôpital maritime de Zuydcoote.